LSUN PRESENTATION REGLEMENTAIRE MISSIONS des ENSEIGNANTS

LE NOUVEAU DNB
Présentation
Problèmes



NOTES TO COMPRETENCES S NOTES SCIENCES S

Les Textines de Methode codo care de configuration para la valendaria de la company de

NOUVEAU LIVRET, BULLETIN, BILAN DE CYCLE... QUE FAIT-ON ?

JE NUMERIQUE (LSUN)

BILANS DE
FIN DE CYCLE 3 et

C'est la réelle nouveauté ...

the strategie es leaves de maltris de characteriste

substrate de reales de maltris de characteriste

substrate de reales de maltris de characteriste

substrate de reales en maltris en malt

ENJEUX METIER Connaissance Vs discipline

EXPRESSIONS DES ETABLISSEMENTS

REFORME DU COLLEGE +
NOUVEAUX BULLETINS
= NOUVELLE MODALITES
D'EVALUATION DES
ELEVES ?

HISTORIQUE EVALUATION POINT SUR LES COMPETENCES



ZOOM Conseil de cycle





« Faire évoluer les pratiques d'évaluation des élèves »

« Pour améliorer l'efficacité des apprentissages et la confiance en eux des élèves, il importe de faire évoluer les pratiques en matière d'évaluation des élèves. Il s'agit d'éviter que l'évaluation ne soit vécue par l'élève et sa famille comme un moyen de classement, de sanction, ou bien réduite à la seule notation »

Circulaire de rentrée 2014

Pour l'Institution, cette « évolution » butte sur

3 obstacles

contourner

La notion de liberté pédagogique Inscrite dans la LOI

« Le conseil pédagogique ne peut porter atteinte à cette liberté »

Article L912-1-1 du CDE

OBSTACLE LEGISLATIF

Le statut particulier des enseignants

Des missions liées

- qui leur attribuent individuellement la mission d'évaluer les élèves dans leur cadre de leur service d'enseignement
- qui limitent les réunions obligatoires au « travail au sein d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants avant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire »

Décret 20/08/2014

OBSTACLE STATUTAIRE

L'attachement viscéral des PLC à leur-s discipline-s

OBSTACLE CULTUREL ET PROFESSIONNEL

Confier au chef d'établissement des outils de contrôle Pédagogique LE LOCAL et LE MANAGEMENT

METTRE SOUS TUTELLE LE TRAVAIL EN EQUIPE Des réunions

institutionnelles hors ORS, CONSEILS PEDAGOGIQUE,

ECOLE-COLLEGE, DE CYCLE

LE LIVRET **SCOLAIRE** UNIQUE

Conçu comme outil de suivi. devient un outil de management

Faire renoncer à la notation chiffrée, disciplinaire EVALUATION PAR COMPETENCES

QUAND L'INSPECTION GENERALE EN EST REDUITE A PROPOSER D'ACHETER LES PROFS DU SECOND DEGRE ... POUR QU'ILS PARTICIPENT AU CONSEIL ECOLE-COLLEGE ET AU CONSEIL DE CYCLE !

Rapport de l'IGEN « Expertise sur la continuité pédagogique entre l'école et le collège » , juillet 2016

http://www.education.gouv.fr/cid107043/expertise-sur-la-continuite-pedagogique-entre-l-ecole-et-le-college.html

L'IG regrette que les conseils de cycle soient peu réunis/investis (mais ils n'existaient pas officiellement l'an dernier).

Surtout, l'IG reconnaît implicitement que la présence des PLC n'est pas statutaire, et propose pour la favoriser ... L'attribution d'IMP, ou même de HSE :-). Alors que pour les PE il suffirait de contraindre leur présence dans le cadre des 108H de réunions qu'on peut exiger d'eux. Extrait.

« Certaines contraintes relatives notamment à la difficulté de dégager des plages de travail communes entre PE et PLC peuvent être grandement surmontées moyennant une anticipation au niveau du pilotage quant à l'organisation des services, la mobilisation partielle des 108 heures hors présence des élèves dans le premier degré, le positionnement d'une partie des IMP sur le cycle 3 notamment. Les interventions dans l'un et l'autre degré, réalisées en sus du service ordinaire sont possibles dans l'état actuel de la réglementation. Au besoin les enveloppes financières à dégager qui peuvent s'avérer opportunes pour certaines actions (exemple financement d'HSE pour permettre des interventions de PLC dans le premier degré du cycle 3) apparaissent relativement modestes au regard de l'effet levier possible ». (PAGE 7)

Enfin le décret n 2015-475 du 27 avril 2015 a prévu le versement d'indemnité pour mission particulière (IMP) pour tout ce qui relève d'une mission (coordonnateur, référent, tuteur etc.) c'est-à-dire d'une activité nécessaire à l'animation pédagogique mais qui ne se réalise pas devant les élèves, alors que le face à face pédagogique est rétribué en heures, poste ou supplémentaire (HSA-HSE). L'article 8 précise qu'il appartient au chef d'établissement de présenter « pour avis au conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique, les missions particulières qu'il prévoit de confier au sein de l'établissement ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, dans le cadre de l'enveloppe notifiée par le recteur d'académie ». Il est donc possible de décider au sein de l'établissement de rétribuer une action visant la continuité école - collège. Toutefois, le versement de l'IMP est destiné



Le conseil pédagogique

1° Dans les collèges, fait toute suggestion au chef d'établissement en vue de la désignation par ce dernier des enseignants [...] qui, enseignant en classe de sixième, participeront au conseil du cycle 3 dans les écoles scolarisant les élèves du secteur de recrutement du collège;

Est consulté sur :

- -l'organisation et la coordination des enseignements ;
- -la coordination relative au suivi des élèves et notamment aux modalités d'évaluation des acquis scolaires
- -les modalités des liaisons entre les différents degrés d'enseignement ;

Contribue à l'organisation pédagogique des cycles, y compris le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre ;

Le conseil de cycle

->DE CHAQUE <u>ECOLE</u> ->CONCERTATION ET NON EVALUATION

Décret n° 2014-1231

Le conseil de cycle comprend les membres du conseil des maîtres de l'école [...] compétents pour le cycle considéré. « Sont en outre membres du conseil du cycle 3 les professeurs exerçant en classe de sixième dans le ou les collèges du secteur de recrutement dont relèvent les élèves de l'école et désignés dans les conditions prévues à l'article R. 421-41-3. »

Chaque conseil de cycle élit son président parmi ses membres.

- « Il élabore la partie pédagogique du projet d'école pour le cycle considéré et assure le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre. [...]
- « La partie pédagogique du projet d'école propre à chaque cycle **tient compte du programme d'actions élaboré par le conseil école-collège**.
- « Les membres du conseil de cycle se concertent régulièrement sur la progression, les acquis et les besoins des élèves.

Les équipes pédagogiques constituées par classe, ou groupe d'élèves éventuellement regroupés par cycles, favorisent la concertation entre les enseignants, en particulier en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'établissement et la coordination des enseignements et des méthodes d'enseignement.

Elles assurent le suivi et l'évaluation des élèves Article R421-49

Le conseil de classe

Le **conseil de classe est chargé du suivi des élèves**, il examine toutes les questions pédagogiques intéressant le suivi des acquis des élèves et la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves et de l'évaluation progressive de leurs acquis. *Article R421-51 du CDE*

« Des professeurs volontaires des écoles situées dans le secteur de recrutement du collège peuvent participer aux conseils de classe de sixième. » *Décret n° 2014-1231*



Décret n° 2014-1231 du 22 octobre 2014 relatif à l'organisation d'instances pédagogiques dans les écoles et les collèges